

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 21 avril 2017, à **8h30**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences : madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau ont motivé leur absence.

Madame Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive adjointe est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Fermeture au public d'une partie du chemin Montée Bédard dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288**
- 4. Fermeture et rétrocession de parties d'anciens chemins ou routes dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288**
- 5. Offre de services d'Asisto inc. – Travaux sur rue Pilon**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-04-127

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 8h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-04-128

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- FERMETURE AU PUBLIC D'UNE PARTIE DU CHEMIN BÉDARD DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE, MANDAT 2288

2017-04-129

Fermeture au public d'une partie du chemin Bédard dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288

- ATTENDU** la résolution 2016-07-155 pour la régularisation des chemins problématiques dans la municipalité;
- ATTENDU** les travaux effectués par la firme François Gauthier, arpenteur-géomètre, dans le cadre de la rénovation cadastrale, Mandat 2288;
- ATTENDU QUE** la municipalité n'entretient plus la dernière section de la Montée Bédard;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

La partie des lots 11 et 12 du rang A décrite dans la minute 7938 de François Gauthier arpenteur-géomètre, qui est une partie de l'ancien chemin de colonisation aujourd'hui désaffecté, est fermée au public;

QUE,

La municipalité de Chénéville demeure la propriétaire de l'assiette fermée du chemin Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- FERMETURE ET RÉTROCESSION DE PARTIES DE CHEMINS OU ROUTES DÉSAFFECTÉS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE, MANDAT 2288

2017-04-130

Fermeture et rétrocession de parties de chemins ou routes désaffectés dans le cadre de la rénovation cadastrale, mandat 2288

- ATTENDU** la résolution 2016-07-155 pour la régularisation des chemins problématiques dans la municipalité;
- ATTENDU** les travaux effectués par la firme François Gauthier, arpenteur-géomètre, dans le cadre de la rénovation cadastrale, Mandat 2288;
- ATTENDU QUE** que certaines parties de chemins et routes publics appartenant à la municipalité en vertu de la Loi sont aujourd'hui désaffectées et qu'il y a lieu de les fermer et de les rétrocéder aux propriétaires adjacents;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

La partie des lots 4B, 5, 5-3, 6A et 6A-1 du rang 1 décrite et montrée dans la description technique minute 7933 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne route provinciale numéro 321, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Louis-Philippe Proulx pour la parcelle A
- Soit à Luc Servant et Diane Labrosse pour la parcelle B
- Soit à Guy Blais et Nicole Blais-Papineau pour les parcelles C et F
- Soit à Stephen Denis pour les parcelles D et E ;

QUE,

La partie des lots 11A, 11A-43 et 11A-47 du rang 1 décrite et montrée dans la description technique minute 7934 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne route provinciale numéro 315, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Alexandre Leblanc pour les parcelles A, B et C
- Soit à Sébastien Lavallée pour la parcelle D;

QUE,

La partie du lot 11A-44 du rang 1 décrite et montrée dans la description technique minute 7935 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui est une partie de l'ancienne route provinciale numéro 315, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée au propriétaire adjacent soit à Patrick Esmond;

QUE,

La partie des lots 4A, 4B et 5 du rang A et 1, 2, 5A et 5B du rang B et les parties des lots 3 et 4 du rang B décrites et montrées dans la description technique minute 7936 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne montée Dinél, qui est soit montrée à l'originaire ou soit un ancien chemin de colonisation, aujourd'hui désaffecté, soient fermées au public et rétrocédées aux propriétaires adjacents :

- Soit à Richard Bisson pour la parcelle A et la demi Nord de la parcelle B
- Soit à Serge Proulx pour les parcelles C et D et la demie Sud de la parcelle B
- Soit à Luc Drouin et Lucie-Andrée Bélanger pour les parcelles E et F
- Soit à Gustave Richer pour la parcelle G et une partie des parcelles H et I
- Soit à "FERME GAGNON INC." pour une partie des parcelles H, I et K
- Soit à Serge Proulx pour les parcelles J et L et une partie de la parcelle K
- Soit à Michel Lalonde et Olive Mapp pour les parcelles M, N et O;

QUE,

La partie des lots 14 et 15 du rang A décrite et montrée dans la description technique minute 7937 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de la partie Nord de l'ancienne montée Archambault, étant un ancien chemin de colonisation aujourd'hui désaffecté, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Claude Bazinet pour la partie du lot 14 du rang A
- Soit à Jonathan Guertin pour la partie du lot 15 du rang A;

QUE,

Les parties des lots 1A et 2 du rang 1 et 1 et 2 du rang 2 décrites et montrées dans la description technique minute 7939 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne route provinciale numéro 315, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soient fermées au public et rétrocédées aux propriétaires adjacents.

- Soit à FERME GAGNON INC. pour la parcelle A
- Soit à Jean-Claude Girod et Nicolette Vodoz pour les parcelles B, C, D et E;

QUE,

Les parties des lots 4, 5 et 6 du rang 2 décrites et montrées dans la description technique minute 7940 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne route provinciale numéro 315, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soient fermées au public et rétrocédées aux propriétaires adjacents :

- Soit à Yves Gagnon pour la parcelle A
- Soit à "FERME GAGNON INC." pour les parcelles B, D et E
- Soit à Éric Willems et Corine Dubois pour la parcelle C
- Soit à Colette Duhaime pour la parcelle F;

QUE,

La partie des lots 6, 7 et 8 du rang 2 décrite et montrée dans la description technique minute 7941 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne route provinciale numéro 315, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Olivier Dufresne et Émilie Bérubé pour la parcelle A
- Soit à "FERME VINOYSE ENR." pour la parcelle B
- Soit à François Trudel pour les parcelles C et D;

QUE,

La partie des lots 12 et 13 du rang 2 décrite et montrée dans la description technique minute 7942 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne route provinciale numéro 315, montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à "9165-8625 QUÉBEC INC. pour la partie du lot 12
- Soit à "2551-9711 QUÉBEC INC. pour la partie du lot 13;

QUE,

La partie des lots 8, 9A, 9B du rang 2 et la partie du lot 9 du rang 3 décrite et montrée dans la description technique minute 7943 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancien chemin de colonisation, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Arthur C. Léonard pour les parcelles A, B et C
- Soit à Émilie Bérubé pour la parcelle D
- Soit à Monique Dumouchel pour la parcelle E
- Soit à Michel Bureau, Claude Bureau et Marcel Veilleux pour la parcelle F
- Soit à Gaétan Noël pour la parcelle G
- Soit à Yves Gagnon pour la parcelle H;

QUE,

La partie des lots 8, 9, 10 et 11 du rang 3 décrite et montrée dans la description technique minute 7944 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne Montée Dumouchel, partie montrée au plan de cadastre originaire et partie d'un ancien chemin de colonisation, aujourd'hui désaffecté, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Michel Bureau, Claude Bureau et Marcel Veilleux pour les parcelles A et C
- Soit à Lise Désormeaux pour la parcelle B
- Soit à Jean-Guy Perth pour les parcelles D et E;

QUE,

Les parties du lot 12 du rang 3 décrites et montrées dans la description technique minute 7945 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancien chemin de colonisation, soient fermées au public pour la parcelle A et soit rétrocédées pour les parcelles B, C et D :

- Soit à Jean-Guy Perth pour la parcelle D
- Soit à André Galand pour la parcelle B
- Soit à Viateur Blais et Monique Roy pour la parcelle C

La municipalité de Chénéville demeurera propriétaire de l'assiette de la parcelle A ;

QUE,

La partie du lot 2 du rang 3 décrite et montrée dans la description technique minute 7946 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui est une partie de l'ancien chemin du 4e rang, aujourd'hui désaffecté, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents :

- Soit à Jean-Yves Maisonneuve et Lise Messier;

QUE,

La partie du lot 1 du rang 4 et les parties des lots D, 1, 2 et 3 du rang 5 décrites et montrées dans la description technique minute 7947 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de la partie Nord de l'ancien chemin du 4E Rang, étant un ancien chemin de colonisation, aujourd'hui désaffecté, soit fermées au public et rétrocédées aux propriétaires adjacents :

- Soit à Francis Raymond pour la parcelle A
- Soit à Paul Hamel et Annie Mallette pour les parcelles B et D
- soit à Philippe Raymond pour la parcelle C
- Soit à Serge Lalande pour les parcelles E, F et G;

QUE,

La partie des lots 9A, 9B et 10 du rang 4 et 10 et 11 du rang 5 décrite et montrée dans la description technique minute 7948 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties de l'ancienne montée du 7e rang montrée au plan de cadastre originaire, aujourd'hui désaffectée, soit fermée au public et rétrocédée aux propriétaires adjacents

- Soit à Serge Lalande pour les parties des lots 9A, 9B et 10 du rang 4
- Soit à Denis Breton et Jeanne-D'Arc Malo pour les parties des lots 10 et 11 du rang 5;

QUE,

La partie du lot 6 du rang 4, une partie des lots 6 et 8 et des parties du lot 7 du rang 5, une partie du lot 7 et des parties des lot 8A et 8B du rang 6 et une partie des lots 2, 3, 4 et 6 et des parties du lot 7 du rang 7 décrites et montrées dans la description technique minute 7949 de François Gauthier, arpenteur-géomètre, qui sont des parties d'un ancien chemin montré à l'originaire et d'un ancien chemin de colonisation, aujourd'hui désaffecté, soient fermées au public et rétrocédées aux propriétaires adjacents

- Soit à Jean-Claude Devost pour la parcelle A
- Soit à Denis Pilon pour les parcelles B, C, D, E et L
- Soit à "GATCO ENSEIGNE NÉON PLASTIQUE INC." pour la parcelle F
- Soit à Christian Sabourin pour les parcelles G, H, I et K
- Soit à Monique Boivin pour la parcelle J
- Soit à "9140-5332 QUÉBEC INC." pour les parcelles M et N
- Soit à "3539521 CANADA INC." pour les parcelles O, P, Q et R
- Soit à Gérard Hotte pour la parcelle S.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- OFFRE DE SERVICES D'ASISTO INC. – TRAVAUX SUR RUE PILON

2017-04-131

Offre de services d'Asisto inc. – Travaux sur rue Pilon

ATTENDU QU' un bris d'une conduite d'eaux pluviales est survenu sur la rue Pilon le 7 avril dernier;

ATTENDU QUE la firme Asisto Inc. a déposé une offre de service comprenant une évaluation sommaire de la problématique, une supervision de l'inspection par une caméra et des recommandations de correctifs (incluant croquis d'aménagement et lettre d'expertise d'un ingénieur);

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition d'offre de services professionnels d'Asisto Inc. au montant de 3 975.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61000-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-04-132

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 8h55.

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive adjointe